



L'ÉCHO



NEGROND@IS

Janvier 2022 Numéro 1

Edito

Pages 2 à 3

Conseils municipaux

Pages 3 à 8

Bilan financier

Page 9

Circuler en sécurité

Page 10

Agence postale

Pages 10 et 11

Adressage

Pages 11 à 13

Le très haut débit

Page 14 et 15

Commaville

Page 16

École

Pages 16 à 18

Décorations de Noël

Page 18

Notre territoire de demain

Page 19 et 20

Transformateur en bord de RN

Page 20

Construisons ensemble - Notre PLUI

Page 21

Guide redevance incitative

Pages 22 à 30

Syndicat Départemental d'Énergies

Page 31

État civil

Page 32

Ce qu'il faut savoir

Pages 33 à 39

Joséphine Baker

Page 40



À VOS COTÉS AU QUOTIDIEN



Madame, Monsieur,
Chers habitants,

Une année de plus s'est achevée et une année encore sans vœux et sans moments conviviaux qu'à contre-cœur il nous a fallu annuler.

Nos associations sont aussi à la peine. Peu de festivités ont pu être maintenues (vides-greniers, randos, concours de pétanque...) mais elles ont été des réussites, ce qui prouve bien le besoin urgent que nous avons à nous retrouver dans la joie et le partage.

Je ne peux que vous inciter à participer aux manifestations de nos associations quand elles reprendront leurs activités. C'est le meilleur moyen de soutenir les actions de nos bénévoles.

Cette crise sanitaire s'est intensifiée et a déséquilibré le fonctionnement même de notre collectivité alors que tout est fait au quotidien pour préserver au mieux notre personnel. Je ne reviendrai pas sur l'absence simultanée de nos quatre agentes affectées à l'école, sinon pour confirmer que ces postes (ATSEM – cantinières – entretien des bâtiments) sont indispensables, si l'on pouvait en douter.

Responsable de la commission
communication Sylvie Tronche

Conception et réalisation Sylvie Tronche et
Clélia Caballero

Membres : Maryse Ambert, Laetitia Betteau, Katia Caballero, Corinne Chantry-Ribiere, Bertrand Combeau, Annie Sees, Isabelle Desgraupes

Photographies : Isabelle Desgraupes

Imprimerie : Imprim'Périgord- 13 rue Edison
24750 Boulazac

Faut-il rappeler que l'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles) est l'acteur incontournable de la vie d'une maternelle, en tant qu'assistant de l'enseignant dans la classe, de son rôle auprès de nos petits pour leur inculquer les règles d'hygiène, les aider à la cantine et aussi veiller à la propreté des locaux.

Faut-il souligner que sans entretien des lieux, surtout dans le contexte actuel où la désinfection s'impose plusieurs fois par jour, l'école ne joue plus son cadre préventif de sécurité et de bien-être que les parents sont en droit d'exiger,

Faut-il préciser que sans cantinières et donc sans restauration scolaire, il n'y a plus qu'à fermer l'école.

C'est donc toute l'importance des missions de ces quatre agentes que je souhaitais mettre en avant et la solidarité qui s'est mise en place pendant quinze jours (Enseignantes - élus – bénévoles – EHPAD de Thiviers – service Enfance de la communauté de communes – société de nettoyage) pour assurer la continuité du service public sans trop désorganiser le quotidien des familles.

Nos trois enseignantes : Isabelle, Laëtitia et Sandrine et le personnel périscolaire, toujours très investis, ont contribué aussi à maintenir l'établissement ouvert.

Depuis toujours, nous sommes très attentifs à notre école. Et d'autant plus depuis bientôt 2 ans où le protocole sanitaire impose un renforcement des mesures d'hygiène aux incidences financières non négligeables que nous nous efforçons de maîtriser à notre façon.

Pour preuve, nous sommes trois élues de Vaunac et Négrondes (Viviane FOUSSETTE puis Catherine HALL, Annie SEES et moi-même) à nous relayer à tour de rôle pour surveiller les petits de maternelle entre 12 h et 13 h, le temps que Madame GRIT désinfecte les points de contact des deux salles. Ce bénévolat est autant d'économie réalisée pour la collectivité. Mais surtout, au-delà de l'aspect budgétaire, c'est la relation privilégiée avec les enfants et leurs enseignantes que nous apprécions tout particulièrement.

Comme il est aussi très réconfortant pour nous, élus, de s'appuyer sur les compétences de nos agents. Vous avez pu vous apercevoir que la mairie est une véritable ruche et le centre névralgique de la collectivité.

Comment ne pas remercier nos secrétaires pour leur investissement et leur gentillesse auprès de vous tous ?

Stéphanie va nous quitter quelques mois à partir de fin janvier, le temps qu'elle mette au monde un beau bébé.

Séverine, actuellement en formation à ses côtés, saura la remplacer pour vous servir au mieux avec le concours de Murielle qui partage son temps avec l'agence postale.

Quant à nos agents techniques, Nicolas et Gaëtan, leur implication et leur réactivité sont essentielles, d'autant que je les sollicite constamment !

Autour de moi, l'équipe municipale œuvre depuis plusieurs mois pour le bien-vivre collectif dans une entente collégiale qui participe grandement aux prises de décisions et aux actions à mener. Je redis toute ma reconnaissance au conseil municipal pour l'appui et le soutien qu'il m'apporte.

2021 a vu la réalisation de plusieurs chantiers et 2022 verra se poursuivre nos engagements. Certains sont déjà planifiés, d'autres en cours de réflexion, toujours dans l'objectif de réduire autant qu'il est possible l'apport de nos fonds propres et apporter des recettes supplémentaires. Vous trouverez dans les pages suivantes le bilan financier annuel et le récapitulatif des investissements.

Je ne saurais terminer sans associer le conseil municipal et le personnel communal à mes vœux les plus chaleureux pour l'année qui se présente, en espérant qu'elle soit riche en bonheur, santé et succès pour vous et ceux qui vous sont chers.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE

CONSEILS MUNICIPAUX

28 septembre

Étaient présents :

Le Maire : Françoise DECARPENTRIE

Les Adjoints :

Bertrand COMBEAU – Annie SEES – Corinne CHANTRY-RIBIERE

Les Conseillers :

Mmes Maryse AMBERT - Laëtitia BETIZEAU - Katia CABALLERO - Mrs Rémi DAURIAC - Jérôme CALVET - Christophe DOUBLET - Stéphane GRANGE

Étaient excusés :

Sylvie TRONCHE (pouvoir à F. DECARPENTRIE) - Yannick FATIN (pouvoir à F. DECARPENTRIE) - Christophe PATEYTAS - Claude CAMELIAS (pouvoir à B. COMBEAU)

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2021

Adopté à l'unanimité sans rectifications.

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)

Il est présenté aux conseillers 2 RPQS au titre de l'exercice 2020 :

- Celui du SMDE24 (Syndicat Mixte Des Eaux)
- Celui de la communauté de communes

Ces documents permettent aux usagers d'être informés sur les activités du service.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD-LIMOUSIN COMPTE-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

5 juillet 2021

- Mrs AUGEIX et SAERENS représenteront la comcom au suivi de site « carrières de Thiviers »
- Le régime indemnitaire du personnel est modifié d'une part, pour respecter le principe de parité édicté par la Fonction Publique de l'Etat et d'autre part, pour revaloriser certains groupes d'emplois.
- Le directeur des services techniques -Samuel COULONGEAT- quittera son emploi le 1er septembre. Il est procédé à un appel à candidatures pour le remplacer.
- Présentation de l'opération de construction de bureaux, commerces et future maison des entreprises à Thiviers. Le bâtiment existant se situe place du Champ de Foire. Il comprend une maison à 2 étages et une grange. L'achat des bâtiments est en cours.
- La comcom estime que la prise en charge financière des déchets de venaison ne rentre pas dans le cadre de ses compétences.
- Concernant les chemins de randonnée, le problème de l'entretien est récurrent et inégal d'une commune à une autre.
- Pour ce qui est du déploiement de la fibre, une mise au point s'avère nécessaire avec le syndicat

9 septembre 2021

- Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) sera en légère augmentation en 2021. La dotation est répartie à hauteur de 58 % au profit de la comcom et 42 % pour les cmnes, soit un total de 10 267 € pour Négrondes.

Logements et voirie

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a établi son rapport actant 2 transferts :

- Le logement du gardien du site de la Perdrie à Jumilhac

critères d'intérêt communautaire.

Les 22 communes doivent à présent délibérer sur ce rapport dans les 3 mois qui suivent.

- Présentation du CRTE conclu avec l'Etat (Contrat de Relance et de Transition Energétique) qui porte sur 3 axes majeurs : la relance économique - la transition écologique et énergétique - la cohésion territoriale

CONFERENCE DES MAIRES DES 22.09 ET 27.09

- Un groupe de travail constitué d'élus et d'agents a permis d'élaborer un projet de territoire pour définir les enjeux et les orientations prioritaires du mandat. Le résultat de cette réflexion a été présenté au Conseil Communautaire et va permettre d'encadrer les prévisions budgétaires et optimiser la gestion.
- La Maison des Entreprises (pépinière et hôtel d'entreprises) se précise. 2 projets sont présentés avec différentes options. Le coût des travaux devrait avoisiner 3.000.000 € (hors subventions).

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Les ateliers thématiques et réunions techniques se poursuivent. La population est également invitée à participer au cours de soirées débats.

BATIMENTS COMMUNAUX

Cabinets médicaux

Les loyers du cabinet infirmier et du cabinet de médecine chinoise sont revalorisés respectivement au 01.10.2021 et 01.12.2021, conformément à l'augmentation de l'indice des activités tertiaires.

Baux communaux

Il est décidé de conventionner avec l'ADIL24 pour l'encadrement du suivi de nos baux.

Bâtiments SUDREAU

Les travaux sont quasiment terminés. La réception des chantiers est prévue début octobre.

Sanitaires publics : il reste quelques aménagements extérieurs à finaliser : crépissage des murs annexes – pose d'une rambarde de sécurité.

A peine mis en fonction, on déplore déjà de l'incivisme. Si cela devait se reproduire de façon récurrente, le bâtiment serait fermé et accessible à la demande.

Il nous semble toutefois essentiel de pouvoir mettre cet équipement à la disposition de tous et à tous moments, particulièrement pour les randonneurs et pèlerins de St Jacques de Compostelle qui transitent par notre commune. Cette infrastructure est entretenue régulièrement et il est difficilement acceptable de constater que certains s'amuse à souiller ces locaux tout neufs.

Bibliothèque

Il reste à poursuivre l'aménagement intérieur.

Appartement

La mise en location est prévue début novembre. Le service technique termine l'extérieur.

LOGEMENT DES FOURS A CHAUX

La SCP Bourgeois-Vigier est mandatée pour suivre la rénovation du logement.

DIVERS

- Aménagement foncier forestier : il entre dans sa phase de démarrage. Une première réunion de la CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) est programmée mi-octobre.

- Ecole démocratique : rencontre avec trois porteuses d'un projet de tiers-lieu intergénérationnel et d'une école démocratique de type Sudbury, à la recherche d'une commune d'accueil pour y installer leurs locaux.

- Adressage : la fabrication des plaques de rue (aluminium) et des plaques de numérotation (émail) a pris du retard. Le repérage des lieux d'implantation des supports devrait se faire courant octobre.

- Chemin des Fours à Chaux : pour éviter la multiplication des supports Orange dans la partie basse du chemin, il a été décidé d'enfouir les réseaux télécom et d'en profiter pour faire de même avec la fibre. Concernant la partie haute, il faudra attendre l'extension de l'électricité pour effacer également tous les réseaux.

Quant au poteau de coupure ENEDIS à l'intersection avec la Route Napoléon, il sera déposé contre l'implantation d'une armoire.

- Transports scolaires : le lycée d'Excideuil est l'établissement d'affectation des jeunes de Négrondes à partir de la seconde. Excepté qu'aucun circuit de ramassage n'existe de Négrondes vers Excideuil. La connexion se fait à Thiviers. D'où la nécessité de réaliser un sondage auprès des familles pour connaître celles intéressées par la démarche de créer un point d'arrêt sur la commune.

- Comptage et vitesse : des comptages de véhicules et vitesses ont été installés aux Maines sur la RD73 pendant une semaine et aux Couriveaux sur la Route Napoléon. Dans la traversée des Maines, la limitation à 50 km/h est dépassée dans plus de 60 % des passages mais de façon relativement modérée.

Le comptage aux Couriveaux est, quant à lui, en cours d'analyse.

- Ambassadeur Référent COVID : Jérôme CALVET accepte d'assumer cette mission qui a pour vocation d'être un relais de communication et de conseil auprès de la population en lien avec les structures concernées.

- Blason de prélat : le panneau de procession de Monseigneur DELAMAIRE est désormais suspendu dans la chapelle du Château de Fénelon, comme convenu avec les propriétaires, avec une explication sur l'origine du don de Négrondes.

30 novembre

Étaient présents :

Le Maire : Françoise DECARPENTRIE

Les Adjoints :

Bertrand COMBEAU – Annie SEES – Corinne CHANTRY-RIBIERE

Les Conseillers :

Laëtitia BETIZEAU – Katia CABALLERO -

Jérôme CALVET – Rémi DAURIAC – Yannick FATIN –

Stéphane GRANGE - Christophe PATEYTAS -

Claude CAMELIAS

Étaient excusés :

Sylvie TRONCHE

Christophe DOUBLET (pouvoir à F. DECARPENTRIE)

Maryse AMBERT (pouvoir à A. SEES)

Secrétaire de séance : Jérôme CALVET

En préambule, la maire présente Madame Séverine LESCH, qui prendra la direction du secrétariat de mairie du 1er décembre 2021 au 30 juin 2022, en remplacement de Madame Stéphanie FAYE, appelée à partir en congé maternité fin janvier.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE

Adopté à l'unanimité sans rectifications.

CONVENTIONS ET CONTRATS

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : depuis 2018, en application des directives européennes, il est fait obligation aux organismes publics de nommer un délégué à la protection des données (DPD) qui peut être mutualisé. Le Conseil décide de conventionner avec l'Agence Technique Départementale afin qu'elle remplisse cette mission pour 3 ans en contrepartie d'une rémunération de 500 €/an.

URBANISME : au 01.01.2022, toutes les communes doivent pouvoir recevoir, de la part des usagers, des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée. Par l'intermédiaire du logiciel Cart@ds utilisé par le service Urbanisme de la comcom, instructeur, les usagers pourront déposer leurs demandes via un guichet unique qu'il convient d'accepter comme étant le seul service autorisé pour recevoir le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme. Le Conseil approuve le projet.

CNP : Le Conseil approuve le renouvellement du contrat annuel qui garantit les risques de la collectivité dans le cadre des arrêts maladie de ses agents. La rémunération du service est calculée sur la masse salariale.

MEDECINE PROFESSIONNELLE : Approbation du renouvellement du contrat de médecine professionnelle et préventive conclu avec le CDG24 pour une période de 3 ans. La rémunération du service reste inchangée = 0.35 % de la masse salariale

SPA : il est décidé de renouveler la convention qui lie la collectivité à cet organisme, La participation sera de 0.90 €/habitant en 2022 et 1 €/habitant en 2023.

COMPTABILITE - DECISIONS MODIFICATIVES

Pour modifier le budget et ouvrir des crédits supplémentaires sur certaines lignes comptables, le Conseil approuve les D.M. suivantes :

DM N°3 : via un fonds de concours, la collectivité a apporté sa contribution à la construction de la gendarmerie de Thiviers. Cette participation doit être amortie selon une durée librement définie. L'opération étant terminée, il est décidé de l'amortir rapidement sur 3 ans. La totalité du concours s'élève à 23 932.23 €. L'amortissement annuel sera donc de 7977.41 €/an. En 2021, 3188 € ont déjà été réglés. Il convient d'augmenter les crédits de 4789 € pour couvrir la dépense.

DM N°4 : Allée des fours de Riviers (Chemin des fours à chaux)

Pour couvrir les frais notariés concernant l'achat d'une bande de terrain de 141 m² à Mme DEVEAUX, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 600 € au compte 2111-202101 par virement depuis le compte 2152 (voirie).

Cet investissement entraîne des travaux successifs importants qui s'enchaînent progressivement.

L'effacement des réseaux Orange et de la Fibre du bas du chemin jusqu'à la route Napoléon est à présent terminé. Il a été réalisé par le service voirie de la communauté de communes avec le concours de nos agents techniques.

ENEDIS a remplacé le poteau existant sur le terrain de M. PEYRONET pour en installer un aux normes au bord du chemin afin de respecter les contraintes techniques liées à l'enlèvement de l'ouvrage gênant à droite de la sortie.

La plateforme d'accueil du poste de coupure a été coulée.

Parallèlement, le chemin a été à nouveau élargi de 2 m sur 70 m de long pour créer des refuges au droit des parcelles de M. et Mme DEVEAUX, ce qui va permettre de désenclaver la partie haute pour faciliter le croisement des véhicules.

Il est à noter qu'il y a quelques années, M. et Mme DEVEAUX avaient fait don à la commune d'une bande de terrain de près de 140 m² (260 m²) pour effectuer un premier élargissement jusqu'à la route Napoléon.

Cette donation sera régularisée en même temps que l'achat de la deuxième partie avec ces mêmes propriétaires.

Il ne restera plus, ensuite, qu'à enfouir le réseau ENE-DIS pour alimenter leurs 3 terrains en vente.

LOYERS COMMUNAUX

Le montant du loyer de la rue E. Le Roy augmentera au 1er janvier 2022 de 0.42 % et passera à 199.93 €

ECOLE- REPARTITION DES FRAIS SCOLAIRES ENTRE VAUNAC ET NEGRONDES/ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Cantine : pour 7529 repas servis à 58 enfants (dont 8 de Vaunac), la part de Négrondes s'est élevée à 37 200.04 € et celle de Vaunac 5146.36 €.

Fournitures scolaires : pour 54 enfants, Négrondes s'est acquittée de 4602.42 € et Vaunac 681.24 € pour 8 enfants.

Transports scolaires : 3 enfants de Vaunac ont bénéficié du transport scolaire dont la part s'élève à 266 € et 622 € pour 7 enfants de Négrondes. Le coût du service est en réalité de 3887.80 €, diminués par une subvention du Conseil Régional.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

La maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental (à hauteur de 20 %) au titre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour les investissements suivants :

Local technique de Gramétias : mise aux normes électriques (devis de 6613.29 € HT)

Eglise : rénovation des planchers du clocher, du balcon et de l'annexe et consolidation de l'escalier technique (devis de 6573.75 € ht)

Cimetière : reconstruction du mur à l'arrière du columbarium (devis de 12 296 € ht)

Concernant la rénovation du logement de l'école et avant de demander des subventions auprès de l'État et du Département, la maire propose de s'assurer que l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD prévoit suffisamment d'isolation phonique entre le RDC et le 1er étage.

REUNIONS SYNDICALES ET COMMUNAUTAIRES

Communauté de communes :

CIAS :

- Le budget 2022 devra reprendre un déficit constaté fin 2020, quelque peu atténué par un compte de réserve.

- Il sera également budgéter, avec l'aide du Département et son opération « 1000 voitures », les crédits nécessaires à la mise en place d'un groupement de commandes permettant de doter les aides à domicile d'un véhicule en location pour assurer leurs missions.

- La communauté de communes abondera le budget d'une subvention de 200 000€ pour l'équilibrer. Les différents déficits entraînent une augmentation du taux horaire à 24.50 €.

- Pour faciliter la formation du personnel et pouvoir réunir l'équipe administrative sur un même plan, il est prévu de louer un bâtiment à rénover appartenant à la commune de Thiviers.

JEUNESSE : Mme SEES résume le diagnostic Jeunesse de notre territoire détaillé en 4 phases et une série d'orientations et de préconisations en 9 thèmes. Les idées ne manquent pas. Les acteurs locaux doivent maintenant mettre en place des actions qui permettront de combler les manques.

CLECT : la maire présente le travail de la Commission de Transfert des Charges ainsi que le rapport quinquennal qui récapitule les évolutions des attributions de compensation.

SMOTSS

(syndicat de transport scolaire de Thiviers)

55 élèves de Négrondes sont inscrits pour les transports scolaires sur 480 élèves transportés sur le territoire. Le syndicat incite pour s'inscrire en ligne.

Le SMOSST est à la recherche d'un chauffeur à compter du 1er janvier 2022. Les Conseils Municipaux devront de nouveau délibérer pour le retrait de la commune de Saint Paul La Roche. Toutes les communes n'avaient pas répondu, la décision n'avait donc pas été actée.

maintenant mettre en place des actions qui permettront de combler les manques.

Cité scolaire d'Excideuil

Le lycée Giraut de Borneil est l'établissement de secteur auquel nos jeunes sont rattachés à partir de la seconde, de même que ceux de Vaunac et Lempzours.

Or, la majorité d'entre eux sollicite des dérogations pour partir vers Périgueux, d'une part parce que desservie en transports scolaires et par ailleurs bassin d'emploi des parents. Cette situation est préjudiciable pour le lycée d'Excideuil qui voit ses effectifs diminuer au point de mettre l'établissement en danger de fermeture, alors que les locaux présentent tous les atouts pour dispenser une éducation de qualité.

DIVERS

Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette)

La loi « Climat et Résilience » du 22.08.2021 impose, à l'horizon 2050, l'objectif d'une Zéro Artificialisation Nette des sols agricoles, naturels et forestiers c'est-à-dire une consommation d'espaces limitée et un étalement urbain très réduit. Considérant que cette loi va contraindre les documents d'urbanisme en cours (SCOT – PLUI) et face à leur inquiétude, les élus demandent à l'Etat, par l'intermédiaire de l'UDM (Union des Maires) que ces dispositions s'effectuent de manière différenciée selon la réalité des territoires.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Stéphane GRANGE relate la réunion des correspondants défense en date du 24 novembre. Il leur a été présenté le protocole pour les commémorations, différent selon les diverses cérémonies. Si les jeunes veulent s'engager, il existe des stages spécifiques.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Le Conseil approuve le reversement total au profit de la commune des ventes des concessions.

COLIS DES AINÉS : cette année, la commission a privilégié un artisan local pour composer les colis de Noël de nos Aînés. Ils seront distribués entre le 11 et le 19 décembre aux personnes âgées de 75 ans et plus.

REDEVANCE INCITATIVE

La maire rappelle les permanences de 2 agentes du SMD3 jusqu'au 17 décembre ; elles récupèrent les questionnaires qui vont déclencher la mise à disposition des cartes d'ouverture des futurs conteneurs et

répondent aux questions concernant ce nouveau système qui sera expérimenté en 2022.

ADRESSAGE

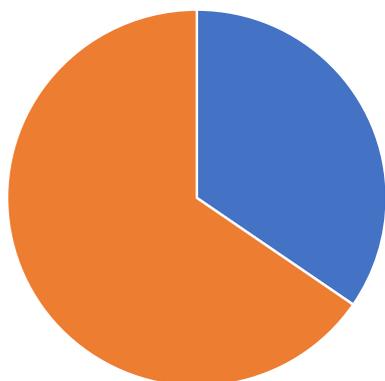
La dernière phase s'enclenche. Les plaques de numérotation seront distribuées à la salle de réunion de la mairie entre le 6 et le 18 décembre suivant un planning de permanence à distribuer à tous les foyers.

VŒUX

Le Conseil regrette qu'avec la dégradation des conditions sanitaires, les manifestations programmées jusqu'alors soient annulées. Dans ce contexte, il ne souhaite pas organiser les Vœux, qui, par tradition, s'adressent à tous et pas seulement à une catégorie d'administrés titulaire d'un pass sanitaire.

Bilan financier 2021

FONCTIONNEMENT

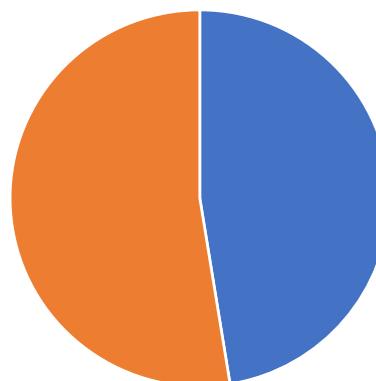


RECETTES
836 575 €

DEPENSES
439 131 €

Excédent
397 444 €

INVESTISSEMENT



RECETTES
254 129 €

DEPENSES
229 442 €

Excédent
24 687 €

LE BILAN DES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2021

ADRESSAGE :

Budget = 24 000 €

Réalisé = 8806 € (plaques de rue et panneaux de lieux-dits)

Restes à Réaliser = 13 000 € (pose)

ECOLE : Informatique

Budget = 7300 €

Réalisé = 3126 €

Restes à Réaliser = 4174 € (Vidéoprojecteurs interactifs)

ECOLE : rénovation du plafond de 2 classes

Budget = 15 000 €

Réalisé = 11 245 €

EGLISE : Changement du tableau de commande du système campanaire

Budget = 1500 €

Réalisé = 1368 €

PROGRAMME VOIRIE 2021

Budget = 25 000 €

Réalisé = 19 498 €

SANITAIRES PUBLICS

Budget = 50 000 €

Réalisé = 49 331 €

MAIRIE : stores fenêtres et portes

Budget et réalisé = 1200 €

MATERIEL DE VOIRIE – Autoporté

Budget = 22 000 €

Réalisé = 21 106 €

OUTILLAGE – Servante

Budget = 3500 €

Réalisé = 2212 €

LOGEMENT COMMUNAL Rue Eugène Le Roy
Appentis + volets
Budget et Réalisé = 3046 €

LOGEMENT DE LA POSTE

Budget = 30 000 €
Réalisé = 29 992 €

ANCIEN BUREAU DE POSTE/BIBLIOTHEQUE

Budget = 35 000 €
Réalisé = 27 667 €
Restes à Réaliser = 7000 € (rayonnages et postes informatiques)

CHEMIN DES FOURS A CHAUX (Fours de Riviers)

Budget = 8100 €
Réalisé = 654 €
Restes à Réaliser = 2500 € (terrain pour refuges + honoraires notaires)

A noter que les matériaux et la mise à disposition du personnel de la communauté de communes sont réglés sur la section de fonctionnement

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

Réhabilitation totale du logement communal de la rue des Fours à Chaux

Mise aux normes électriques du local technique de Gramétias et agrandissement

Reconstruction d'une partie du mur arrière du cimetière
Rénovation des murs de la rue de la Fontaine et du logement de la poste

Consolidation des planchers supérieurs de l'église
Aménagements de voirie pour sécuriser la traverse des Couriveaux sur la Route Napoléon

Réfection de voiries diverses

Achat de mobiliers et matériels divers

Des réflexions sont en cours pour revoir certains équipements, notamment pour nos jeunes et nos associations.

La plupart des investissements listés ci-dessus pourra être réalisée en 2022, en souhaitant que nos demandes d'aides soient entendues. Les plus importants ne s'achèveront que l'année d'après.

Nous nous laissons toujours une marge de manœuvre pour répondre à d'éventuels aléas mais bien évidemment, leur nature et surtout leur coût peuvent retarder voire ajourner les objectifs que nous nous fixons.

CIRCULER EN SECURITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

La campagne de sécurisation des routes de notre commune se poursuit.

Pour ce qui concerne la route Napoléon, le choix de la commission s'est tourné vers l'implantation de plateaux ralentisseurs surélevés imposant une réelle réduction de vitesse car nous constatons toujours des mises en danger d'autrui sur cette portion de voie ; ceci sera complété par des panneaux routiers disposés dans le secteur situé entre les Crapauches et Plas.

Ces travaux ont bien entendu un coût mais la sécurité des Négrondais à nos yeux n'en a pas. Aussi allons-nous consulter plusieurs intervenants afin d'établir des devis comparatifs qui donneront à la Commission « Voirie » les éléments lui permettant de choisir la solution la mieux adaptée.

Par ailleurs, sur les portions de la Route Napoléon limitées actuellement à 70 km/h, la vitesse restera inchangée.

Au sujet de la RD 73, au niveau du lieu-dit La Combe, nous avons retenu le même type de ralentisseurs plutôt que des chicanes mais cela se fera dans un deuxième temps, pour une question budgétaire.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution des travaux dans le bulletin municipal ainsi que sur le site ComMaVille dédié à notre commune.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Notre agence postale est ouverte maintenant depuis 2 ans.

Elle concourt au maintien indispensable des services de proximité et propose :

- Affranchissement, dépôts et retrait de colis,
- Vente de timbres et autres emballages...
- Retraits ou versement sur les CCP (comptes courants postaux).

Murielle MARTIN-MACHNER vous y accueille du mardi matin au samedi matin.

Nous pensions que ces horaires allaient correspondre à vos habitudes.

Or, après plusieurs semaines d'observations, nous nous apercevons que le lundi matin est fortement plébiscité alors que l'agence est fermée. C'est pourquoi, d'un commun accord avec notre agente, nous avons décidé d'en modifier les horaires comme suit :

A COMPTER DU LUNDI 31 JANVIER 2022 L'AGENCE POSTALE SERA OUVERTE TOUS LES MATINS DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H A 12H

Pendant les absences prolongées de Murielle (congés annuels ou évènements particuliers), Maryline, responsable de l'agence à Cognac-sur-L'Isle (ouverte les matins), assure le remplacement à Négrondes les après-midis.

Le changement de plage horaire est diffusé suffisamment à l'avance dans plusieurs supports d'information ainsi que sur la porte du bâtiment.

Lorsque Murielle est en formation (plusieurs matinées échelonnées sur une année), l'agence est fermée totalement.

Dans le 1^{er} trimestre 2022, veuillez noter d'ores et déjà les modifications à venir pour congés annuels et formation :

SAMEDI 12 FEVRIER ET SAMEDI 19 FEVRIER : fermée

DU LUNDI 14 FEVRIER AU VENDREDI 18 FEVRIER :
ouverture de 13h30 à 16h30

VENDREDI 4 MARS : fermée.

LA MISE EN PLACE DE L'ADRESSAGE

Fin 2017, nous commençons à entendre parler de la démarche d'adressage à l'occasion d'une réunion à l'initiative du Conseil Départemental.

En réalité, il s'agissait de poursuivre dans les hameaux la numérotation et la dénomination des voies telles qu'elles avaient été mises en place quelques vingt ans auparavant dans le bourg.

En 2018, le Conseil Municipal d'alors décide de conventionner avec l'Agence Technique Départementale et constitue un groupe de travail spécialement dédié.

Depuis, vous avez été informés régulièrement de l'avancée de ce travail d'envergure, par nos bulletins municipaux d'une part et lors d'une réunion publique organisée le 5 décembre 2019.

Même si 2020 a quelque peu retardé la continuité de cette opération, nous venons enfin d'en voir l'aboutissement.

Au cours de la distribution des plaques de numérotations, plusieurs questions nous ont été posées et autant que possible, nous souhaitons pouvoir y répondre.

POURQUOI AVOIR FAIT DE L'ADRESSAGE ?

Plusieurs raisons à cela :

Pendant longtemps, on a su se repérer dans les lieux-dits. On se connaissait tous ou presque et au besoin, on savait indiquer les domiciles de chacun. Mais de plus en plus, les hameaux sont habités par des gens qui travaillent à l'extérieur de Négrondes, absents du matin au soir. Et plus guère de monde pour aider à localiser. Nos habitudes de consommation évoluent également. Davantage de colis à livrer par la Poste ou par des entreprises privées.

L'arrivée de la fibre optique et sa commercialisation par les fournisseurs d'accès imposent que chaque habitation soit référencée avec un numéro et un nom de voie.

Enfin, pouvoir localiser toute habitation pour permettre aux secours d'intervenir très rapidement est la raison la plus importante à notre sens.

POURQUOI TROUVE-T-ON DES NUMÉROS ÉLEVÉS ?

L'évolution des techniques aidant et pour tenir compte des spécificités rurales, la numérotation métrique s'est avérée la plus appropriée de façon à intercaler de futures constructions quand cela est possible, sans rajouter des BIS ou des TER.

La numérotation démarre au début de la voie jusqu'à l'entrée du bâti.

Pour prendre l'exemple très représentatif de la Route Napoléon, les 4 communes qu'elle traverse - Eyzérac - Vaunac, Négrondes et Sorges - se sont concertées pour donner le même nom à toute la longueur de la voie.

La numérotation démarre donc à Eyzerac (face à Maury Pneus) et se termine au « Poteau » à Sorges. Ce qui explique pourquoi nous trouvons des numéros d'habitations à plus de 9000 en fin de route.

QUELS TYPES DE VOIES ?

Ils correspondent autant que possible à la réalité du terrain et à la configuration des lieux.

Des axes routiers de liaison ont été nommés ROUTE.

Une voie sans issue IMPASSE.

Un accès vers quelques habitations en milieu aggloméré ou plus isolé ALLEE ou CHEMIN.

POURQUOI DES NOMS DE PERSONNES ATTRIBUES A CERTAINES VOIES ?

Le groupe de travail a décidé de baptiser certaines voies du nom d'un combattant de la 1^{ère} guerre mondiale qui, par sa naissance ou son vécu, a été en relation avec l'endroit à nommer ou à proximité.

La liste que vous trouverez ci-dessous les répertorie par ordre alphabétique.

Même si elle ne reprend pas l'intégralité des « Poilus » de Négrondes tombés au champ d'honneur, cette décision est l'occasion de rendre hommage à tous ceux morts pour la France.

Plusieurs autres personnes ont donné également leurs noms à des lieux de Négrondes :

Jean FARNIER : né le 11 avril 1873 au lieu-dit « Lifer-net » et inhumé à Négrondes ; Il fut prêtre et historien, auteur notamment de l'ouvrage « Autour de l'Abbaye de Ligueux ».

Madeleine CHABERT dite « Mady » : née le 29 août 1925 à Négrondes où elle a passé l'essentiel de sa vie. Mady fut secrétaire comptable aux Scieries Piquet (actuelles Scieries de Cognac) et conseillère municipale pendant 2 mandats, entre 1971 à 1983, alors seule femme élue. Elle est décédée en 2013.

Marie, Louis et Marie-Louise BASBAYON : cette famille négrondaise de Chabrefit a été honorée grâce à son acte de dévouement pendant la dernière guerre mondiale.

Marie-Louise, alors âgée d'une vingtaine d'année en 1941, a caché, avec ses parents, la famille de Betty WIEDER, juive polonaise. A 87 ans en 2007, Marie-Louise, devenue Madame AMBERT par son mariage et belle-mère de Maryse, notre conseillère municipale, a reçu la médaille des « Justes parmi les Nations » et a été nommée au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur, honorariat décerné également à ses parents à titre posthume.

DIVERS

Nous voulions que la couleur des plaques de rue et des numérotations soit identique entre le bourg et les hameaux. C'est pourquoi la couleur verte a été préférée.

Certains auraient souhaité que nos agents techniques posent les numérotations. Sachant qu'il y a près de 400 plaques à poser sur Négrondes, nous avons délibérément fait le choix de ne pas surcharger le travail de nos deux agents, déjà bien sursollicités, et de laisser à chacun de vous le soin de fixer la plaque.

A peine installées, certaines plaques de rue se sont retrouvées à terre. Une déficience du système de fixation adhésif est en cause. Bien entendu, tout va rentrer dans l'ordre dans les prochaines semaines.

NOMS	PRENOMS	DECES	LIEUX NAISSANCE OU DOMICILES
ARNAUD	Léon	A 30 ans à Thélus (62)	Né au bourg de Négrondes
BEYLY	Aubin	A 23 ans à Vitry-Le-François (51)	Né à Plas
BOIN	Joseph	A 25 ans à Noyelle s/Vion (62)	Né à Lavaud
CHÂTEAU	Emmanuel	A 30 ans à Camy (60)	Né à Fongou
CHAPEYROUX	Léonard	A 20 ans à Elincourt (59)	Né à la Chabroulie
DEBORD	Martial	A 35 ans à Neuville St Vaast (62)	Domicilié à Plas
FAYOL	Adrien	A 20 ans à Massiges (51)	Né au Pouyet
FELIX	Louis	A 21 ans à Douaumont (55)	Né aux Maines
GAUDY	Albert	A 28 ans à Biaches (80)	Né à Lavaud
GERARD	Jean	A 31 ans à Vicence (Italie)	Domicilié aux Couriveaux
GILET	Valentin	A 26 ans à Douaumont (55)	Domicilié à Fongou
KUNCHS	Georges	A 27 ans à Cuperly (51)	Famille au Pouyet
LAFAYE	Pierre	A 40 ans à Zuydcoote (59)	Né et domicilié au Pouyet
LEMBERT	Alfred	A 33 ans à Châlons s/Marne (51)	Né à Lage
MARGONTIER	Louis	A 33 ans à La Harazée (51)	Né à la Patourie
PIQUET	Edmond	A 34 ans à Issy-Les-Moulineaux (92)	Né aux Maines
PUIFFE	Léon	Disparu à 23 ans	Né Chez Thève
SUDRIE	Marcel	A 21 ans dans la Somme	Né au bourg de Négrondes

LE TRÈS HAUT DÉBIT CHEZ VOUS

Périgord Numérique est en charge du déploiement, de la mise en œuvre et de la gestion du très haut débit sur le département de la Dordogne. L'accès à internet est de nos jours indispensable, tant pour les entreprises et les services publics que pour les citoyens. Mais il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir un accès Internet pour être connecté. Le débit joue un rôle essentiel. Et il existe aujourd'hui des inégalités dans ce domaine.

Pour le département de la Dordogne, le déploiement de la fibre jusqu'à toutes les habitations va concerner plus de 228 000 locaux. La construction du réseau qui représente au total 450 M€ de travaux, doit être réalisée en 2025.

Au préalable, Périgord Numérique a mené des opérations de montée en débit pour un montant de 31,6 M€ afin de permettre à plus de 200 communes périgourdines d'accéder à un ADSL de qualité et même au VDSL.

Mais pour apporter le très haut débit à tous, la Dordogne s'appuie en priorité sur la fibre optique jusqu'à l'abonné (F T T H). Périgord Numérique construit ce nouveau réseau en deux phases successives de travaux afin de couvrir l'intégralité du département. Les travaux sur l'ensemble du département s'achèveront en 2025.

Concernant la commune de Négrondes, elle sera desservie par le Nœud de Raccordement Optique (NRO) installé à Thiviers. Il permettra de raccorder les 483 locaux de la commune lors de la première phase de travaux qui est en cours de déploiement.

Un NRO est un local technique qui est le cœur du réseau. Il hébergera les équipements qui assurent l'interface avec le réseau de collecte et à partir desquels l'opérateur active les accès de ses abonnés. Mais, pour que la fibre arrive jusqu'aux habitants, il alimentera les Sous Répartiteur Optique (SRO) installés sur la commune. Ces armoires sont conçues pour le transport et la distribution de la fibre et alimenteront ainsi les foyers. Négrondes sera raccordée sur deux SRO. L'ouverture commerciale est prévue au cours du 2nd semestre 2022.

Vous pouvez suivre l'avancée des travaux sur la carte interactive de notre site internet :

www.perigordnumerique.fr

Ces prévisions sont établies sous réserves de qualité et de respect des délais. Dès le début de l'ouverture commerciale vous pourrez vérifier dès lors votre éligibilité sur la carte de nathd.fr :

<https://nathd.fr/eligibilite/>

NB : l'ouverture commerciale d'une zone débute même si toutes les prises du secteur ne sont pas éligibles. A terme toutes les prises du secteur seront éligibles.

COMMENT EST DÉPLOYÉE LA FIBRE OPTIQUE ?

Étape 1 / Les études préalables

Un recensement complet des adresses est réalisé avec une mise en norme. Cet état des lieux est suivi d'une inspection des réseaux existants et d'une modélisation du futur réseau.

Durée : 9 à 12 mois

Étape 2 / Les travaux

Lors de la phase travaux, Périgord Numérique installe les locaux techniques (NRO/SRO) et crée les réseaux de collecte et transport. La fibre est déployée jusqu'à l'habitation.

Durée : 6 à 9 mois

Étape 3 / S'abonner pour avoir la fibre

La commercialisation du réseau démarre ainsi que la mise en service.

Durée : 3 mois

Étape 4 / Le raccordement

Le raccordement est déclenché au moment de la souscription d'un abonnement avec un opérateur. Le fournisseur d'accès internet (FAI) étudie la meilleure façon d'amener la fibre chez vous et installe une prise pour raccorder votre box.

Durée : 4 semaines

Étape 5 / Profitez de la fibre

Vous pouvez profiter d'un internet ultra-performant, d'une connexion stable, d'une meilleure qualité d'image avec une fibre qui s'adapte aux nouveaux usages.



FIBRE OPTIQUE: DU PROJET À LA MAISON



en 5 étapes

Étape 1 : Les études



Durée: entre 9 et 12 mois

Recensement des adresses et mise aux normes; inspection des réseaux existants et modélisation du futur réseau.

Étape 2 : Les travaux



Durée: entre 6 et 9 mois

Installation des locaux techniques (NRO/SRO); création des réseaux de collecte et transport; déploiement de la fibre jusqu'à l'habitation.

Étape 3 : S'abonner



Délai : 3 mois

Commercialisation du réseau et mise en service.

Étape 4 : Raccordement



Durée: environ 4 semaines

Il est déclenché au moment de la souscription d'un abonnement avec un opérateur. Le fournisseur d'accès internet (FAI) étudie la meilleure façon d'amener la fibre chez vous et installe une prise pour raccorder votre box.

Étape 5 : Profitez de la fibre

Internet ultra-performant
Connexion stable
Meilleure qualité d'image
S'adapte aux nouveaux usages



#Fibre #Dordogne

Comment la fibre optique arrive chez vous



APPLICATION COMMAVILLE

L'ACTUALITÉ DE MA COMMUNE EN TEMPS RÉEL SUR SMARTPHONE

Vous souhaitez être informés ou alertés rapidement de tout ce qui se passe dans votre commune et aux alentours, où que vous soyez (pannes sur les réseaux, manifestations diverses, travaux en cours, permanence des élus, horaires des services, autres actualités...)

Téléchargez-moi !

🔍 Commaville



Puis cherchez Négrondes par le code postal ou le nom

DEMARCHES POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES ET/OU VOTER PAR CORRESPONDANCE

Pour voter lors de l'élection présidentielle, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars (en ligne) ou jusqu'au 4 mars (formulaire téléchargeable et remplissable à communiquer à la mairie)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

DEMARCHES POUR S'INSCRIRE AU RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français doit se faire recenser à la mairie de son domicile à partir de 16 ans et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit la date anniversaire, ce qui permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

En cas de dépassement du délai d'inscription, la situation peut être régularisée jusqu'à 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de délivrer une attestation, à présenter lors de certaines démarches (par exemple, inscription au bac ou à la conduite accompagnée).

Il permet également d'inscrire automatiquement les jeunes sur les listes électorales à 18 ans, sans faire d'autres démarches.

VISITE CHEZ LE BOULANGER

Cette année, à l'occasion de La Semaine du Goût, les enseignantes de l'école de Négrondes ont proposé de collaborer avec M.Olivier, le boulanger local. C'est ainsi qu'est né le projet « Pain ». Grâce à sa gentillesse, à sa disponibilité et à sa générosité, les élèves des trois classes ont eu la chance de visiter son fournil, de discuter avec lui au sujet de sa profession et surtout, de créer leur propre pain avec les pâtons qu'il leur avait préparés. Chacun a pu ainsi laisser libre cours à son imagination créant des formes très différentes : bonhommes, soleils, tortues, serpents...Le boulanger leur avait même préparé une surprise : deux viennoiseries pour chacun, accompagnées d'un livre de recettes.

Les enfants ont grandement apprécié cette visite et cet échange. Pour remercier M.Olivier et sa femme de leur formidable accueil, ils ont réalisé dessins et petits textes qu'ils se sont fait un plaisir de leur offrir.



Lundi 11 octobre 2021, notre classe de CE2-CM1-CM2 a visité le fournil du boulanger de Négrondes. Laurent nous a présenté sa recette du pain et de certaines de ses pâtisseries. Il nous a montré tous les outils qu'il utilise pour confectionner ses recettes. Il nous a même fait voir la pâte à pizza qui va servir aux cuisinières de la cantine de Négrondes le lendemain pour que nous puissions manger des pizzas.

Laurent a répondu gentiment à toutes nos questions pendant qu'il préparait la pâte à pain pour que nous l'amenions en classe. Nous avons façonné chacun notre pain de 250g. Nous lui avons ramené nos pains pour qu'il les fasse cuire durant la nuit.

Ce gentil boulanger nous avait préparé une surprise : un livre de recettes imprimé par le meunier qui fait la farine pour lui.

Mardi 12 octobre 2021, nous avons été chercher nos pains et nous avons eu une deuxième surprise : deux petites viennoiseries : un croissant et une chocolatine.

Suite à notre interview, nous avons appris que le boulanger de Négrondes a hérité du métier de ses parents. Au début, il ne voulait pas faire ce métier mais maintenant, Laurent aime être boulanger. Il travaille le week-end et la nuit. Il fait ce métier depuis 34 ans et aime son métier. Il explique qu'on en apprend tous les jours. Il y a trois personnes qui travaillent dans sa boulangerie. (Evan, Aaron, Aline et Alicia)

Il nous raconte qu'il n'y a pas d'ingrédient secret pour la recette du pain, juste l'amour du métier. Laurent nous a expliqué que, plus on prendra du temps pour faire le pain, plus il sera bon. Il se lève à 2 ou 3 heures du matin pour faire plus de pains et de pâtisseries. Il ne fait pas de pain de mie. Il fait différentes cuissons pour des pains différents et fait croustiller ses pâtisseries grâce à une cuisson caramélisée. Ce boulanger réussit le mieux le pain « la Négrondaise ». (Eden, Suzie, Korben et Adonis)

Nous avons appris que les meilleures pâtisseries de la boulangerie sont les éclairs au chocolat et les tartes aux pommes. Il y a une dizaine de pains différents. La boulangerie est ouverte le dimanche. Laurent ne ferme pas quand il est malade. Il y a entre 80 et 100 personnes chaque jour. (Jeanne, Inès, Elian)

Dans le fournil, nous avons vu :

- les pétrins qui servent à mélanger les ingrédients pour la pâte à pain et à la pétrir.
- la diviseuse qui sert à couper la pâte en parts égales.
- la machine qui sert à transformer les pâtons en forme de baguette.

- la chambre froide qui sert à conserver les pains avant la cuisson.

- le four qui est grand de plusieurs mètres et peut atteindre 350 degrés environ.

- le gueulard qui sert à chauffer le four. (Emrys, Alais, Maëly)

Laurent nous a montré comment faire du pain : 1 kg de farine pour 15g de levure, 650g d'eau et 18g de sel. Dans le pétrin en première vitesse, puis en deuxième vitesse, on ajoute le sel à la fin. On laisse reposer la pâte : ça s'appelle la détente. Puis, on découpe la pâte à pain en pâtons avant de les façonner. (Aëlys, Manon, Améline et Ed)

Le gâteau préféré de Laurent est la tartelette aux noix. Laurent était dans deux autres boulangeries avant de venir à Négrondes. Il fait aussi du pain pour sa famille et il a bien un chat, comme tout le monde le dit. (Mathis, Martin)



BALADE EN FORÊT

(texte dicté par les élèves de Grande Section)

Vendredi 12 novembre, les enfants de la classe de maternelle ont ramassé des trésors dans la forêt : des glands, des bogues, des châtaignes, des branches, des branches de sapin, des feuilles vertes, marron jaunes, des lanternes, de la mousse et des pommes de pin... Nous avons pris des photos. À l'école, nous avons fait des dessins avec nos trésors : c'était génial !



Vendredi 12 novembre, les enfants de la classe de maitresse Sandrine sont allés dans la forêt. Nous avons ramassé des glands, des feuilles vertes, rouges, jaunes et marron, des fruits qui ne se mangent pas (les lanternes), des cailloux, des châtaignes et des bogues, des pommes de pin, de la mousse, des branches. Nous avons construit des fleurs, des bonhommes, des volcans par terre.

Merci pour la promenade.

Texte dicté par les Moyens



REINES ET ROIS À L'ÉCOLE

Vendredi 7 Janvier, les enfants de l'école maternelle ont pu exercer leurs talents de pâtissiers en confectionnant deux belles galettes rondes et dorées. Après avoir bien mélangé tous les ingrédients, ils ont pensé à cacher la fève, puis les ont mises à cuire à la cantine. Ils ont même pensé à jeter les coquilles d'œufs vides dans le composteur !

C'est ensuite, à la récréation de l'après-midi qu'ils ont pu les déguster sans en laisser une miette !

Les fèves ont été découvertes par la reine Lola et le roi Hugo.



DÉCORATIONS DE NOËL

Cette année encore, sous l'impulsion de la directrice de notre école et de la Commission « Embellissement » coordonnée par Corinne CHANTRY-RIBIERE, le village s'est vu décorer de ses plus beaux apparats. Toutes les générations se sont donné la main pour que notre commune revête une allure festive et ce malgré le contexte actuel. Les enfants des écoles ont fabriqué certaines des décorations.

Nous les remercions ainsi que tous les bénévoles (Groupe des Jeunes du Conseil Municipal – administrés – élus) qui ont travaillé pendant plusieurs semaines pour créer, découper, assembler, peindre les morceaux de bois, les pommes de pins, les étoiles en tissu, les pots de fleurs en terre et enfin, pour tout fixer et répartir dans les sapins des rues et les parterres collectifs avec le concours de nos agents techniques.



PLANIFIER POUR CONSTRUIRE NOTRE TERRITOIRE DE DEMAIN

Parlons un peu urbanisme et prospective !

Négrondes dispose actuellement d'une Carte Communale, révisée en 2017.

Pour l'instant, c'est notre document de référence sur lequel s'appuie le service Urbanisme de la communauté de communes Périgord-Limousin pour instruire les demandes de permis de construire par exemple ou encore renseigner les certificats d'urbanisme.

Ce qui était encore viable hier va s'avérer vite dépassé demain.

Nous sommes dans un schéma beaucoup plus large qui prend en compte de nouveaux paramètres : le bien-vivre, le consommer autrement, une meilleure mobilité, la transition écologique et énergétique.

Notre Carte Communale est en fin de vie. Ce document va nécessairement évoluer vers des outils qui impulsent d'autres dynamiques pour déterminer les stratégies d'aménagement durable à mettre en place à l'horizon 2030 et la décennie suivante.

Pour respecter la hiérarchie des normes et s'adapter aux grandes orientations nationales en matière de planification et d'urbanisme, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires) ;

Les objectifs qu'il fixe sont le cadre à respecter par les échelons inférieurs que sont le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Les élus ont souhaité vous informer du travail mis en place depuis plusieurs années pour réaliser un SCOT à l'échelle du Périgord Vert et les phases d'élaboration du PLUI de notre territoire.

Pour comprendre les enjeux futurs et pouvoir être acteurs plutôt que spectateurs, pour décrypter le paysage de demain, je vous encourage à prendre connaissance des synthèses ci-après et vous en souhaite bonne lecture.

Françoise DECARPENTRIE

QUEL AVENIR POUR LE PÉRIGORD VERT DANS VINGT ANS ?

C'est la question à laquelle nous tentons de répondre depuis 2018 en concertation avec nos habitants à travers l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert.

Pour cela, nous venons d'élaborer un récit qui répond à trois défis :

Premier défi : comment se projeter à 20 ans dans le contexte incertain et angoissant actuel ?

Déterminer sans complexe une identité territoriale ouverte sur le monde : le Périgord Vert est une terre historique de résistance, de résilience, de labeur et de solidarité. Son tissu socio-économique est le fruit de l'agriculture, de l'eau et de la forêt, de l'industrie et du commerce. Cette terre de caractère, cette ruralité de terroir, doit être revendiquée et portée à la connaissance de tous, pour engager ensemble les transitions écologique et socio-économique.

Faire preuve d'intelligence collective et d'enthousiasme face aux défis : partager et enrichir les expériences et initiatives locales, organiser l'action publique pour inspirer des comportements citoyens et enclencher des fonctionnements socio-économiques nouveaux. En milieu rural, on a peu de moyens mais nous sommes solidaires, inventifs et nous jouons en équipe ! Tout n'est pas écrit : notre capacité d'innovation peut déterminer notre avenir et notre parler vrai peut enthousiasmer.

S'imaginer dans 20 ans, c'est dépasser notre condition d'« homo individualis » et se projeter dans une altérité nouvelle vis-à-vis de tout ce qui nous entoure, humain et non humain qui composent notre cosmos. C'est faire preuve d'adaptabilité, de se réjouir des avantages, des mutations et parfois en accepter les contraintes ou les inconvénients. L'intérêt général ou collectif faisant fi des intérêts particuliers.

Deuxième défi : Quel projet ambitieux et enthousiasmant proposer pour ce territoire rural trop souvent perçu comme éloigné et vieillissant ?

Identifier les manques et les besoins et dépasser les fausses images et les lieux communs, pour inventer un avenir meilleur sans éluder les difficultés. Beaucoup de choses ne sont pas écrites ou inéluctables !

Partir du vécu, de notre histoire et de nos acquis et travailler avec les territoires proches, pour faire évoluer notre ruralité avec les voisins, et en proposer

Voyager léger et le nez dans le vent pour aller loin, anticiper les difficultés et prendre plaisir à avancer ensemble, en partageant nos expériences d'habitants ou de pratiquants de ce territoire.

Enfin, proposer une socio-économie désirable, donnant du sens à son désir de bien-être. Cette société de l'altérité, cette économie des usages, doivent remplacer l'individualisme compétitif et l'aliénation marchande.

Nous proposons que le Périgord Vert permette le basculement, en lien avec d'autres territoires, vers une socio-économie « hospitalière », basée sur les usages et les expériences, plus que sur les objets et le repli confortable.

Troisième défi : comment accompagner les changements profonds qui vont toucher nos sociétés d'ici 50 ans ?

Passer de la défiance à la confiance, ensemble, pour construire un modèle socio-écologique nouveau et solidaire, qui fixe des objectifs ambitieux et raisonnables, bien planifiés.

Ne laisser personne au bord du chemin, en travaillant avec tous les publics et en écoutant tous les avis, afin de profiter de toutes les expériences et mobiliser tous les potentiels d'innovation.

Réinventer l'action publique locale, partager et sensibiliser, pour modifier nos comportements sans traumatisme, en étant un peu plus sobre, un peu plus tolérant, un peu plus patient, un peu plus altruiste, et appréhender les défis sans catastrophisme.

Échanger les expériences et partager nos avis, écouter, débattre et dialoguer, créer des liens et des plateformes, sensibiliser et découvrir, imaginer et innover.

Si vous êtes intéressés pour participer à nos réunions publiques et apporter vous aussi votre pierre à l'édifice, venez faire un tour sur notre site Internet www.scotperigordvert.com et abonnez-vous à notre newsletter, celle du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert.

TRANSFORMATEUR EN BORD DE RN

Aviez- vous remarqué son absence ?

Le vieux transformateur du bord de la RN21 n'est plus... Les services techniques de la comcom ont mis fin à son agonie à notre demande.

En effet, même si tout Négrondais ou passant ne remarquait plus sa présence, cette tour vieillissante de parpaings risquait de s'effondrer.

Pour des mesures de sécurité et d'esthétisme, le conseil municipal a signé son arrêt de mort et c'est au début du mois de décembre que le démantèlement a eu lieu. Mais, il reste un mystère : À quoi pouvait elle bien servir ?

L'EDF ne l'a pas revendiquée, il semblerait que ce fût un transformateur pour une usine...?

Merci à ceux qui en savent un peu plus de nous éclairer sur les traces du passé...





Communauté de communes
PÉRIGORD LIMOUSIN

CONSTRUISSONS ENSEMBLE NOTRE PLUi



Qu'est-ce que le PLUi ?

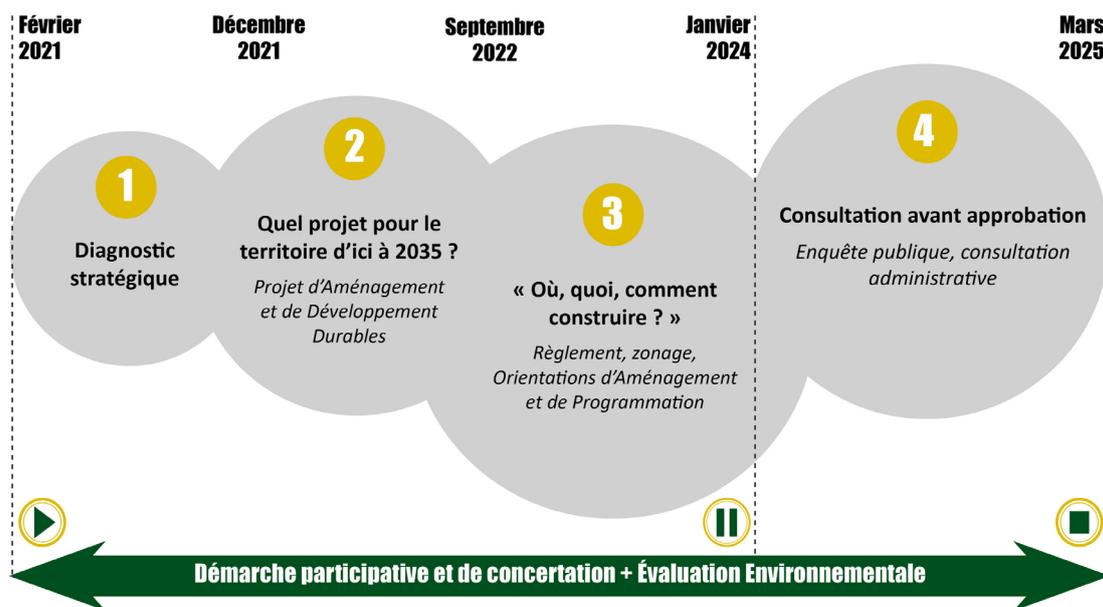
La Communauté de communes Périgord-Limousin a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en début d'année 2021. Cela suppose de **s'interroger sur le développement du territoire d'ici à 2035.**

En plus d'être un document réglementaire qui définira les règles d'occupation des sols (zones constructibles à vocation d'habitat, d'économie, de tourisme, les zones agricoles, naturelles et forestières...), **le PLUi veille à mettre en place des leviers de redynamisation du territoire.**

Envisager l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale est pertinent dès lors que la vie locale s'exerce en dehors des simples limites communales (activités commerciales et économiques, récréatives, culturelles, emplois, scolarité...)

Une fois approuvé en 2025, le PLUi viendra remplacer les documents d'urbanisme communaux actuels en un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.

Les étapes du PLUi



Comment y participer ?

- **Registre PLUi** : pour noter vos observations et suggestions dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes
- **Adresse mail spécifique** : plui@perigord-limousin.fr
- **Réunions publiques** à chaque étape de l'élaboration du PLUi pour rendre compte et échanger au fur et à mesure
- **Ateliers thématiques** et/ou par secteur pour co-construire le document
- **Soirées-débat** pour aborder des sujets de société à intégrer au PLUi
- **Site internet** : www.perigord-limousin.fr / Retrouvez toutes les actualités du PLUi rubrique « Projets et Réalisations »

+ d'infos

Communauté de communes Périgord-Limousin
3 place de la République / 24800 THIVIERS
Karine Pouyadou / 06 30 55 42 99 / plui@perigord-limousin.fr
www.perigord-limousin.fr (Rubrique Projets et Réalisations)

Guide pratique de la redevance incitative

JANVIER 2022



Collecte
et gestion
des déchets
ménagers

Ensemble,
réduisons nos déchets !

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

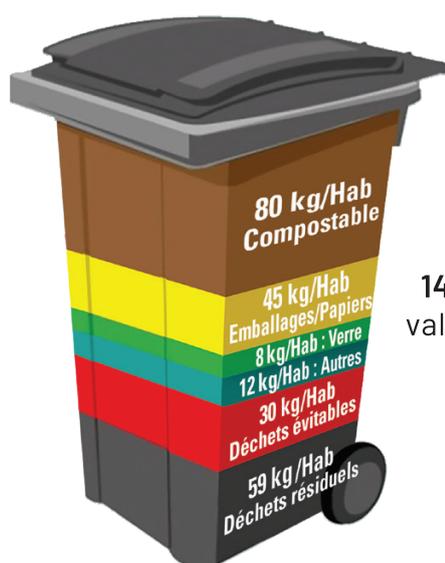
La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement. La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle d'ordures ménagères des usagers. Elle harmonise les tarifs à l'échelle du département.

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

pour :

- **répondre** aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :
 - *réduire de 50 %* la quantité des ordures ménagères enfouies
 - *augmenter de 30 %* le recyclage
 - *réduire de 10 %* l'ensemble de nos déchets
 - *valoriser* les biodéchets et éviter le gaspillage alimentaire
- **appliquer** un système de facturation plus juste et équitable
- **maîtriser** les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

LA POUCELLE NOIRE D'UN PÉRIGOURDIN
234 kg par habitant et par an (chiffres 2017).



143 kg sont valorisables !

QUI A DÉCIDÉ DE SA MISE EN PLACE ET QUAND ?

L'ensemble des structures gestionnaires des déchets du département de la Dordogne a acté le principe de mise en place de la redevance incitative fin 2018.

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement, le développement de nouvelles filières de recyclage.

LE CALCUL POUR LES PARTICULIERS

1 PART
FIXE

un **abonnement** annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité, etc.)
+ un **forfait de base** qui comprend le nombre d'ouvertures de bornes ordures ménagères déterminé par la composition du foyer



1 PART
VARIABLE

pour les **ouvertures de bornes supplémentaires** au delà du forfait

AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs).

Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.

La TEOM sera supprimée.

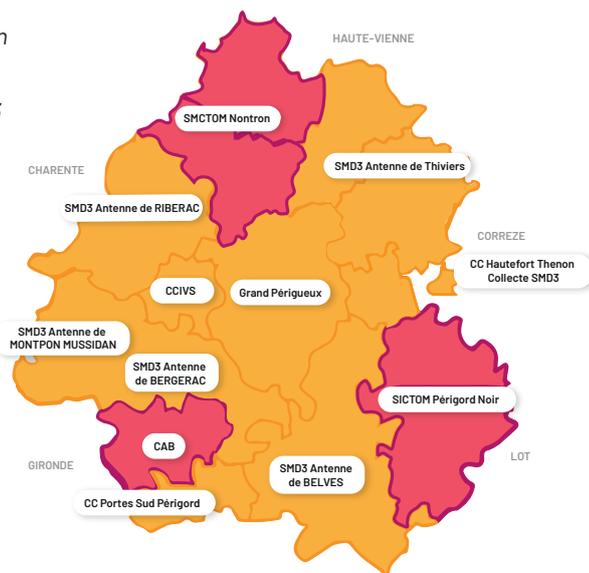
LES ÉTAPES DE SA MISE EN PLACE

À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Elle se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne en 3 ans pour chaque zone géographique.

1^{re} année de facturation en redevance incitative au 01/01/2023

1^{re} année de facturation en redevance incitative au 01/01/2024



Phase 1

Mise en place technique :
déploiement des équipements
et enquête usagers

Phase 2

Année pédagogique :
utilisation du système de collecte
et paiement de la TEOM avec envoi
d'une facture qui ne sera pas payée

Phase 3

Première année de facturation
réelle en redevance incitative

UNE PHASE PÉDAGOGIQUE DE TRANSITION

Une **facture pédagogique** sera adressée avant la mise en place effective de la redevance incitative. Elle indiquera aux usagers le montant qu'ils auraient payé pour leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements afin de maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.

POUR LES USAGERS

● ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION

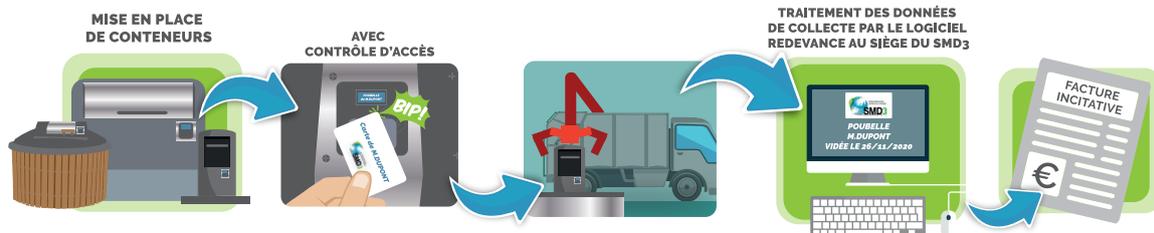
Chaque usager enregistré dans la base de données est doté d'une **carte pour la collecte en point d'apport volontaire**.

● ÉTAPE 2 : LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

En passant sa carte devant un **lecteur positionné sur la borne**, l'utilisateur ouvre le tambour pour y déposer son sac d'ordures ménagères. L'ouverture est alors transmise et enregistrée sur sa fiche.

● ÉTAPE 3 : LA FACTURATION

L'utilisateur reçoit à son domicile une **facturation correspondant à la part fixe** (abonnement + forfait) **et à la part variable éventuelle***.



*Le paiement se fait auprès du Trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.

TENDANCES TARIFAIRES ACTUALISÉES (SEPTEMBRE 2021)

A l'issue de la phase pédagogique, la grille tarifaire départementale sera adoptée, puis revue annuellement par délibération.

PARTICULIERS

Voici une tendance pour les foyers les plus présents sur le territoire

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Libre accès, 24h/24				
Part fixe			Part variable	
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	1 ouverture supplémentaire = 4,5 ct / litre soit autour de 2,70 €
 1 à 2 personnes	Entre 80 € et 100 €	24 ouvertures / an 65 €	Entre 145 € et 165 € / an	
 3 à 4 personnes		48 ouvertures / an 130 €	Entre 210 € et 230 € / an	
 5 personnes et plus		72 ouvertures / an 195 €	Entre 275 € et 295 € / an	

* L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.

** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

2 sacs de 30 litres d'ordures ménagères peuvent être déposés à chaque ouverture.

Les personnes en perte d'autonomie pourront souscrire à **un service spécial de collecte sous conditions**. Renseignements auprès du Service Usagers du SMD3.

PROFESSIONNELS

Pour les professionnels, la facturation porte également et uniquement sur les ordures ménagères. Tous les professionnels et associations sans exception doivent s'enregistrer auprès du SMD3, quel que soit le volume de déchets produits, y compris les professionnels utilisant un service privé de collecte (exonération de redevance possible au cas par cas, sur justificatif).

Petits producteurs (ordures ménagères < à 360 L par semaine)
Utilisation des bornes publiques dans les mêmes conditions que les particuliers avec la carte « professionnel » obtenue après enregistrement auprès du SMD3.
Facturation : abonnement au service d'environ 80 €/an + coûts des déchets apportés de 2,70 € à chaque ouverture de borne qui permet d'introduire 60 L de déchets ménagers (idéalement 2 sacs de 30 L). Tarif au litre = 0,045 €.

Gros producteurs
Suivant la quantité produite, possibilité d'utiliser les bornes publiques ou de louer des bornes individuelles.
Facturation : abonnement au service entre 150 € et 230 € + coûts des déchets apportés (entre 0,03 €/L et 0,045 €/L)
+ location éventuelle de la borne ordures ménagères (différents volumes)
Contactez le Service Usagers pour convenir d'un rendez-vous.

TOUT SAVOIR SUR LE FONCTIONNEMENT DES BORNES

- Toutes les bornes du département sont accessibles 24h/24
- Seules les ordures ménagères (sacs noirs) sont comptabilisées au volume à l'ouverture de la borne
- La borne dédiée aux sacs noirs est la seule qui s'ouvre grâce à la carte usagers, les autres bornes (recyclables, verres, cartons) sont en libre accès
- Les emballages et papiers sont à déposer en vrac dans la borne jaune

FONCTIONNEMENT DES BORNES

Pour les ordures ménagères :

- 1/ **J'active** le contrôle d'accès en appuyant sur le bouton
- 2/ **Je plaque** ma carte sur le lecteur 3 secondes.
- 3/ **J'ouvre** la trappe
- 4/ **J'introduis** mes 2 sacs noirs de 30 L
- 5/ **Je referme** complètement la trappe

Pour les recyclables :

- 1/ **J'emmène** mes emballages et papiers en vrac (dans un sac cabas ou un carton par exemple)
- 2/ **J'ouvre** le couvercle
- 3/ **Je déverse** les emballages et papiers

LES DÉCHÈTERIES

Les dépôts des particuliers en déchèteries sont compris dans l'abonnement et n'impliquent pas de surcoût.

- La carte est indispensable pour accéder à la déchèterie de votre secteur.
- Optimisez vos trajets en disposant vos déchets par famille au moment du chargement de votre véhicule.
- Toutes les déchèteries du département sont accessibles avec votre carte.

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture de votre déchèterie, rendez-vous sur smd3.fr



1



L'utilisateur présente sa carte à la borne d'accès située à l'entrée de la déchèterie.

2



La borne reconnaît la carte et permet l'ouverture de la barrière d'entrée.

3



L'utilisateur peut alors accéder au site. L'agent de déchèterie est présent pour le conseiller et l'orienter.



- Sur le département, 50 déchèteries sont à votre disposition.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS...

● QUI EST CONCERNÉ ?

La redevance incitative est une mesure fiscale qui s'applique obligatoirement à tous les périgourdins : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), les entreprises, les établissements publics, les collectivités, les associations...

● JE DÉMÉNAGE, J'EMMÉNAGE, LA COMPOSITION DE MON FOYER CHANGE, JE CRÉE MON ENTREPRISE... QUE FAIRE ?

Vous devez contacter notre équipe dédiée au Service Usagers du SMD3 au **09 7100 84 24** (appel non surtaxé), par mail : **service.usagers@smd3.fr**, ou via notre site internet **www.smd3.fr** afin de déclarer tout changement.

● COMMENT SERONT GÉRÉS LES DÉPÔTS SAUVAGES ?

La propreté des abords des points d'apport volontaire sera assurée par des équipes dédiées. Les gestes inciviques seront identifiés, sanctionnés et verbalisés.

● QU'EST CE QUI EST PRIS EN COMPTE POUR LA FACTURATION ?

La redevance incitative prend en compte uniquement le volume des sacs noirs. Vous ne payez pas au poids mais au nombre d'ouvertures de bornes d'apport volontaire.

● À QUI VAIS-JE PAYER MA FACTURE ?

Comme tout service public, le paiement s'effectue auprès du Trésor Public sur facture éditée par le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.

● ET LES MAUVAISES ODEURS ?

Le problème ne se posera pas sur les bornes en point d'apport volontaire qui sont équipées de trappes qui ferment. De plus, les bornes sont lavées régulièrement par un camion robotisé.

Les mauvaises odeurs viennent principalement des restes alimentaires : en les compostant, vous limitez les désagréments. Pour vous procurer un composteur contactez notre service Relation Usagers.

● LE SERVICE EST RÉDUIT ET LE CAMION PASSERA MOINS SOUVENT

Le service n'est pas réduit mais optimisé, et les coûts sont maîtrisés. Les points d'apport volontaire sont équipés de sondes qui permettent une collecte au bon moment en fonction du remplissage réel.

● JE PRODUIS TRÈS PEU DE DÉCHETS ET JE N'UTILISE QUE RAREMENT LE SERVICE DE COLLECTE... DOIS-JE PAYER ?

Même en faible quantité, tout particulier ou professionnel produit des déchets. Il bénéficie de l'accès en déchèterie et du service de collecte pour tous les types de déchets y compris les recyclables. Ainsi, chacun doit participer. En revanche, si vous restez dans le forfait, vous n'aurez que la part fixe (abonnement annuel et forfait de base) et pas la part variable à payer.

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent.
Ils sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires
à proximité de vos trajets quotidiens.

UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site :
consignesdetri.fr
ou utilisez l'application
gratuite « guide du tri »
de CITEO

EMBALLAGES & PAPIERS



À déposer en **vrac**, sans les emboîter
ni les compacter.

VERRE



BIODÉCHETS



À déposer dans votre composteur individuel
ou collectif.

CARTONS BRUNS



À déposer **à plat** dans les bornes d'apports
volontaires pour les communes équipées.

AUTRES DÉCHETS VALORISABLES



 **Déchèterie**

ou ressourcerie

À déposer dans la déchèterie ou ressourcerie
la plus proche.

VÊTEMENTS, LINGE ET ACCESSOIRES





09 71 00 84 24
 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr
 du lundi au vendredi
 de 8 h 30 à 17 h 30
 et le samedi de 9 h à 12 h 30
smd3.fr

Le Service Usagers est votre interlocuteur privilégié pour :

- vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- vous accompagner
- informer d'un changement (déménagement, personnes composant le foyer, etc.)
- signaler un matériel défectueux (points d'apport volontaire détériorés, cartes défectueuses, etc.)
- obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- répondre à toutes les questions pratiques

Vous êtes un professionnel, rendez-vous sur **smd3.fr** rubrique **Pros et Collectivités** pour découvrir les solutions proposées et le système tarifaire.

COMMENT RÉDUIRE ET MIEUX TRIER LES DÉCHETS POUR MAÎTRISER SA FACTURE ?



Retrouvez toutes nos astuces pour réduire les déchets sur le site **smd3.fr** dans la rubrique « Réduire ses déchets »



Ne pas jeter sur la voie publique - Janvier 2022 - www.aggelos.fr

SMD3 Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne
 La Rampinsolle 24 660 Coulounieix - Chamiers

REDEVANCE INCITATIVE

Comme vous avez pu le lire dans l’Echo Négrondais de mai 2021, la redevance incitative devrait être effective en janvier 2023.

Pour ce faire, le SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) qui succède au SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) pour gérer le ramassage de nos ordures ménagères, a envoyé par voie postale une enquête à chaque foyer.

Cette enquête simple est indispensable à l’établissement de la carte à puce qui vous permettra d’ouvrir les containers de déchets ultimes (sacs noirs) et seulement ceux- là.

Il est donc primordial que chaque foyer réponde à cette enquête.

Des permanences tenues par le SMD3 ont eu lieu dans différentes communes de la comcom , dont Négrondes.

Si toutefois vous n’avez pas encore reçu et rempli le questionnaire, merci de bien vouloir vous rapprocher du SMD3, soit :

par téléphone au : 09 71 00 84 24

sur le site www.smd3.fr dans la rubrique « mon compte »

Une ligne internet est également à votre disposition à l’agence postale aux horaires d’ouverture habituels. Notre agente, Murielle, pourra vous aider dans vos démarches.

Pour répondre aux nouvelles normes de ramassage (camion équipé spécifiquement – détecteurs de remplissage de bornes), les conteneurs « à roulette » seront supprimés, tout simplement parce qu’ils ne peuvent être adaptés aux contraintes techniques du système.

Ce sera également le cas de quelques conteneurs semi-enterrés (Lotissement Gramétias – place Sudreau).

D’autres seront déplacés. C’est pourquoi des travaux seront entrepris sur la commune au début du printemps.

Nous sommes conscients que le regroupement des lieux de collecte et la suppression des conteneurs mobiles risquent de déstabiliser nos habitudes.

En concertation avec le SMD3, nous avons essayé de répartir au mieux les Points d’Apport Volontaire pour que ceux-ci soient aménagés le long des axes

de passage ou vers les sens de circulation les plus fréquentés et à tout le moins, en relation avec la densité de l’habitat.

Au total, ce seront 12 emplacements de collecte d’ordures ménagères (sacs noirs) qui seront disponibles sur l’ensemble de la commune – 14 points de collecte en tri sélectif et 11 conteneurs à verre.

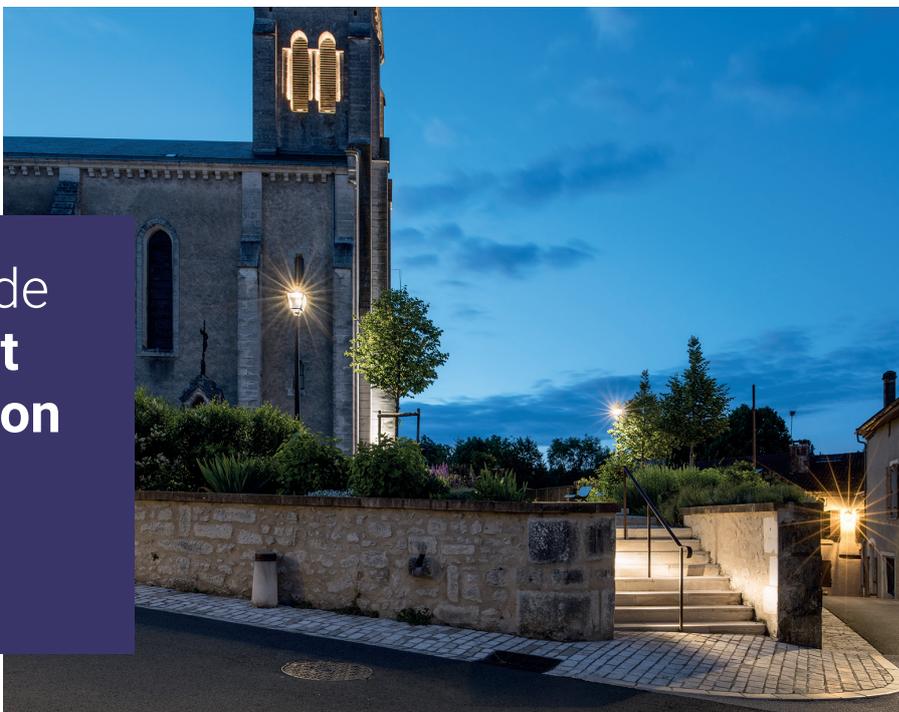
Et pour désengorger les bacs jaunes (recyclables), 9 conteneurs destinés à recevoir uniquement des cartons seront installés en complément.

Nous attendons la validation définitive du syndicat sur cette répartition.

2022 sera une année expérimentale, comme indiqué dans la brochure précédente.

A nous de mettre à profit cette période intermédiaire pour mettre en place d’autres façons de consommer afin de réduire la quantité de nos ordures ménagères.

MIEUX NOUS TRIONS, MOINS NOUS PAIERONS.



Acteur majeur de l'aménagement et de la transition énergétique de la Dordogne

Au service des collectivités

Parce que l'énergie est au cœur de notre métier, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne réalise, pour le compte des communes, des travaux sur les réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public.

Il rend également possible la transition énergétique du Périgord en développant des projets innovants liés aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, à la sobriété et à l'efficacité énergétique des équipements publics.

Nos missions

Le SDE 24 intervient sur votre commune à la demande de votre Mairie. Pour nous signaler tout dysfonctionnement dans le cadre de nos compétences, contactez vos élus qui nous transmettront l'information.

- ✓ Assurer la qualité du service public de distribution d'électricité et de gaz
- ✓ Réaliser des travaux d'amélioration sur le réseau électrique en coordination avec le concessionnaire Enedis (extension, renforcement, sécurisation, effacement...)
- ✓ Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension et de modernisation du parc d'éclairage public, ainsi que la maintenance des équipements
- ✓ Accompagner les collectivités dans leur politique de transition énergétique (études et conseils en production d'énergie, diagnostics de bâtiments publics, groupements d'achats d'énergies...)
- ✓ Développer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques



Contrôle et aménagement des réseaux d'électricité et de gaz



Maintenance et travaux d'éclairage public



Développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable

Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

☎ 05 53 06 62 00
✉ accueil@sde24.fr

📍 7 allées de Tourny - CS 81225
24019 PERIGUEUX cedex

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur notre site :

sde24.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances

10/03/2021	DESSOUBZANES-DUMONT Margaux	<i>Les Rivières</i>
02/04/2021	PRADINES Naël	<i>Les Rivières</i>
30/12/2021	BOY CHICOT Augustin	<i>11 avenue de la Gare</i>

Mariages

14/08/2021	FAUCHER Damien & TRONCHE Méloé	11 rue de la Fontaine
02/10/2021	MUNCH Joseph & LIZÉ-CHANTRY Roxane	La Chabroulie

Décès

28/01/2021	MEIGNAN Jean Charles	Longchamps
21/02/2021	AUDINELLE Josette née BRESSY	44 rue Eugène Leroy
28/02/2021	FONTAINE André	Le Peyrat
07/05/2021	ROSSIGNOL André	Rivières
17/05/2021	RAYNAUD Denise née JOUBERT	Le Pouyet
12/05/2021	GELIBERT Roger	La Chabroulie
21/05/2021	BASPEYRAS-GOINEAUD Raymonde née GUICHARD	24 rue Eugène Leroy
28/06/2021	KERVINKA Raymonde née AMBLARD	Le Pouyet
22/07/2021	MARTIAL Christiane née VERNIENGAL	6 rue Eugène Leroy
02/08/2021	TRONCHE Alain	11 rue de la Fontaine
14/08/2021	DUBREUIL Andrée née AUZARD	Le Barbari
09/10/2021	FAURE Gisèle née DEBORD	Le Pouyet
26/10/2021	BASTOUX Serge	Machefer
14/11/2021	MARTIAL Georges	6 rue Eugène Leroy
08/12/2021	JOUBERT Olivier	Le Clos de Mathé
15/12/2021	MAZEAU Nicole née BORDAS	6 Lot Gramétias
18/12/2021	DELAGE Brunaud	Lauzelie
29/12/2021	MAGONTIER Raoul	Le Pouyet

PERMANENCES

MAIRE ET ADJOINTS LES WEEK-ENDS

Numéro unique à composer : 05 53 55 30 20

Janvier

29 - 30	Bertrand COMBEAU	1 ^{er} adjoint
---------	------------------	-------------------------

Février

5 - 6	Annie SEES	2 ^e adjoint
12 - 13	Bertrand COMBEAU	1 ^{er} adjoint
19 - 20	Corinne CHANTRY RIBIERE	4 ^e adjoint
26 -27	Françoise DECARPENTRIE	Maire

Mars

5 - 6	Sylvie TRONCHE	3 ^e adjoint
12 - 13	Bertrand COMBEAU	1 ^{er} adjoint
19 - 20	Corinne CHANTRY RIBIERE	4 ^e adjoint
26 -27	Françoise DECARPENTRIE	Maire

Avril

2 - 3	Corinne CHANTRY RIBIERE	4 ^e adjoint
9 - 10	Françoise DECARPENTRIE	Maire
16 au 18	Annie SEES	2 ^e adjoint
23 - 24	Françoise DECARPENTRIE	Maire
30 - 1 mai	Bertrand COMBEAU	1 ^{er} adjoint

PHARMACIES

1^{er} trimestre 2021

28 jan. au 4 fév.	Sorges	GORSE - 05 53 05 02 16
4 au 11 février	Excideuil	DUFRAISSE - 05 5362 21 80
11 au 18 février	Hautefort	DUFOUR - 05 53 50 40 23
19 au 25 février	Thiviers	BLANCHARD - 05 53 55 02 55
25 fév. au 4 mars	Thiviers	CHEMILLE - 05 53 55 00 80
4 au 11 mars	Sarliac/L'Isle	VARACHAUD - 05 53 07 81 25
11 au 18 mars	Cherveix-Cubas	POISSON - LEGRAIN - 05 53 50 41 12
18 au 25 mars	Excideuil	DUFRAISSE - 05 5362 21 80
25 mars au 1 ^e avril	Sorges	GORSE - 05 53 05 02 16
1 ^e au 8 avril	Payzac	RE - 05 53 52 70 19
8 au 15 avril	Savignac Les Eglises	TAMASAN - 05 53 05 03 69
15 mars au 22 avril	Jumilhac Le Grand	NYOM - 05 53 55 30 40
22 au 29 avril	Thiviers	CHEMILLE - 05 53 55 00 80

- Les urgences sont assurées du vendredi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde d'Excideuil.

- Les urgences sont assurées du samedi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde de Thiviers

- Chaque samedi après-midi, une des 3 pharmacies de Thiviers est ouverte de 14h00 à 19h00.

Composez le 3237 (*) ou www.3237.fr pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile.

(*) accessible 24h/24 - 0,34 €/min

INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE NÉGRONDES

Ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi : de 9h à 12h - FERMÉE AU PUBLIC L'APRÈS-MIDI

Tel : 05 53 55 30 20 mairie@negrondes.fr

L'AGENCE POSTALE

Ouverture :

Du Lundi au Samedi : de 9h à 12h

Tel : 05 53 55 22 22

Départ du courrier : Lundi au Vendredi : 14h Samedi : 12h

CABINET D'INFIRMIER

Soins à domicile

Au cabinet : sur RDV uniquement de 7h30 à 8h du Lundi au Vendredi Place Jean-Paul CHAMINADE

Tel : 05 53 55 16 03 - 06 88 50 42 85

ÉCOLE PRIMAIRE

Accueil péri-scolaire : Matin : 7h30 - 8h40 Soir : 16h30 - 18h30 Tel : 05 53 55 30 24 - 06 88 50 30 23

SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

CIAS Périgord Limousin

Secteur Thiviers : tél. 05 53 62 06 22 cias-thiviers@perigord-limousin.fr

Secteur Jumilhac : tél. 05.53.52.58.17

cias-jumilhac@perigord-limousin.fr http://www.negrondes.fr/upload/CIAS_PERIGORD_LIMOUSIN-1.pdf

ASSAD-SIAD

CUBJAC

05 53 05 32 00

Portage de repas - 05 53 62 25 01 secteur Thiviers

Téléassistance - 05 53 53 54 54

Centre d'information gérontologique Clic 24 - 05 53 53 62 62 EHPAD « résidence le Colombier » à THIVIERS - 05 53 55 00 71

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen : 112

TRAINS SNCF

Du 12/12/2021 au 01/07/2022 Du Lundi au Vendredi

Direction Limoges

Départ de Négrondes

04h50

06h21

07h30

13h45

15h46

17h24

18h35

Arrivée Limoges

05h44

07h24

08h26

14h40

16h48

18h25

19h30

Direction Périgueux

Départ de Négrondes

07h10

08h09

12h38

17h24

19h34

21h13

23h03

Arrivée Périgueux

07h33

08h29

12h59

17h43

19h58

21h31

23h21

Du 12/12/2021 au 01/07/2022 Week-ends et fêtes

Direction Limoges

Départ de Négrondes

06h49

12h43

16h18

16h28

18h45

21h49

Arrivée Limoges

07h47

13h40

17h18

17h28

19h39

22h45

Direction Périgueux

Départ de Négrondes

07h10

13h01

17h14

17h24

20h18

21h22

22h06

00h04

Arrivée Périgueux

07h33

13h19

17h31

17h41

20h36

21h39

22h25

00h21

OFFRES MULTI-SERVICES DE PROXIMITÉ



CED24 SERVICES
Jardinage et Bricolage

Entretien Jardin:
Taille/Tonte/Débroussaillage/
Désherbage/Entretien
massifs etc...
Nettoyage karsher

Tél: 06.69.15.62.15
Mail: ced24services@gmail.com
24460 Negrondes



**Cordonnerie
Multiservice**

6, rue de l'église
24420 Sarliac sur L'Isle

06.49.72.00.68

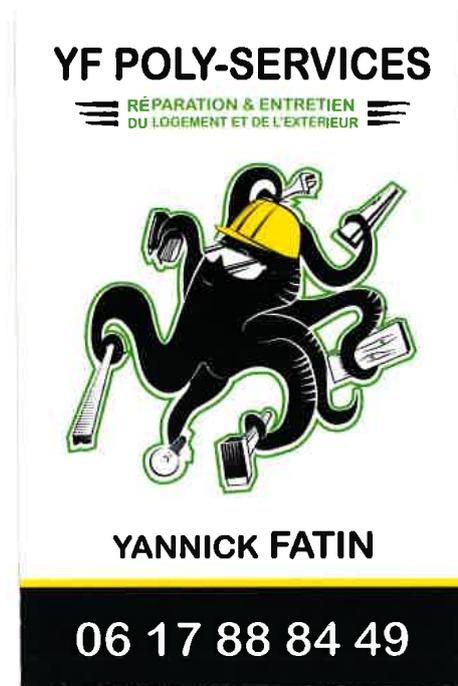
Siret : 432 079 341 00025
cordonnerie.okhy@laposte.net



BRICO' FRANCIS

Pour tous petits travaux

06 52 25 79 75
bricofrancis@orange.fr



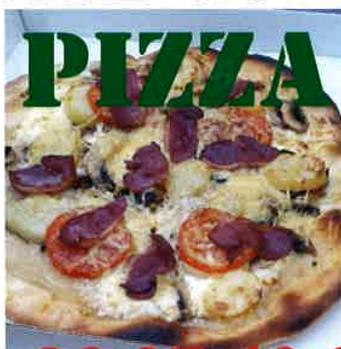
YF POLY-SERVICES

REPARATION & ENTRETIEN
DU LOGEMENT ET DE L'EXTERIEUR

YANNICK FATIN

06 17 88 84 49

chez den's



06.26.37.40.34

Clélia CABALLERO

Graphisme / création digitale

- Logo
- Carte de visite
- Flyer
- Post / Story réseaux sociaux
- Maquette site internet
- Mise en page

Et tout type de création graphique...

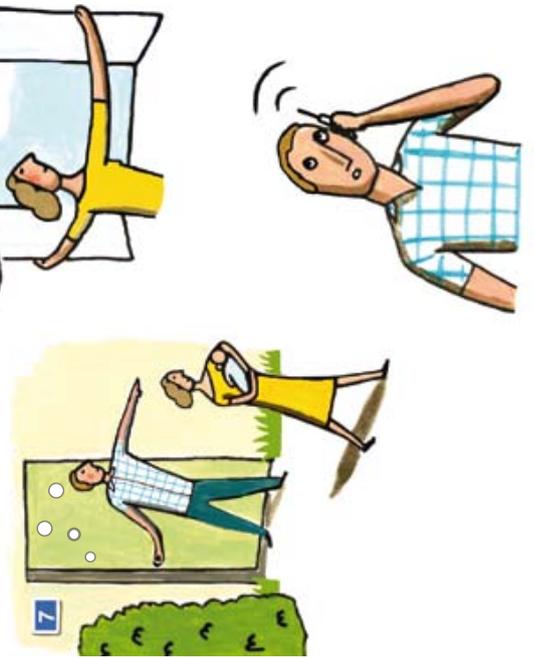
clelia1502@gmail.com **06 02 63 60 05**

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :**
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de votre département
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

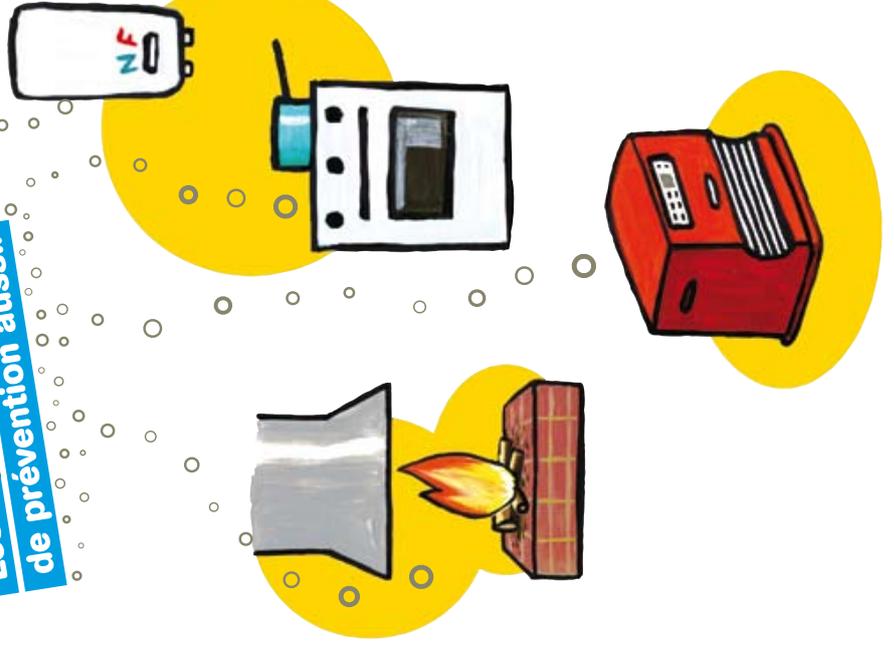
Sites d'informations :

- invs.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- logement.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

Réf. 260-09340-DE - www.invs.sante.fr - Illustrations : Nancy Krawczyk

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

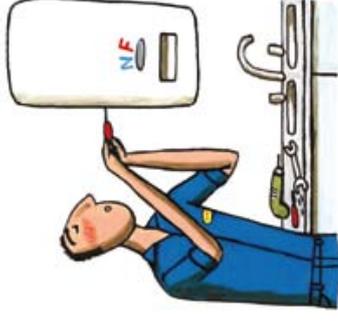
Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, poncesuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications**. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Une boîte est mise à votre disposition à la mairie pour venir y déposer vos matériels d'écriture usagés.

Dans cette boîte nous récoltons vos matériels d'écriture usagés et les recyclons au profit de la recherche sur les **NEUROFIBROMATOSSES**

Nous prenons



Nous ne prenons pas



ose
RÉCOLTIER
LES STYLOS
USAGÉS!



NEUROFIBROMATOSSES
Association Neurofibromatoses et Recklinghausen

Toutes les infos sur
www.anrfrance.fr



« Tous les hommes peuvent vivre ensemble, s'ils le souhaitent. »

Josephine Baker

2022

